Pays de la Loire, Vendée
Luçon
rue de l' Hôpital
Hôpital général, puis hôpital, rue de l'Hôpital

Ostensoir

Références du dossier

Numéro de dossier : IM85000274
Date de l'enquête initiale : 2006
Date(s) de rédaction : 2007
Cadre de l'étude : inventaire topographique Commune de Luçon
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : ostensoir

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Emplacement dans l'édifice : chapelle

Historique

Cet ostensoir porte le poinçon des frères Demarquet, orfèvres parisiens actifs de 1868 à 1890.

Période(s) principale(s) : 2e moitié 19e siècle
Auteur(s) de l'oeuvre : Demarquet frères (orfèvres)
Lieu d'exécution : Ile-de-France, 75, Paris

Description

L'ostensoir est en métal doré ; seule la lunule est en argent doré. Le verre incolore est autour de la lunule et sur la croix, le verre coloré autour du noeud.

Eléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : orfèvrerie

Matériaux : métal repoussé, ciselé, doré ; argent doré ; verre transparent (incolore) : taillé à facettes ; verre transparent (vert, rouge, violet) : taillé à facettes

Mesures :
h = 70 ; la = 39 ; pr = 22

Représentations :
Les Instruments de la Passion, ornement végétal

Les Instruments de la Passion sont représentés sur les médaillons du pied.

Inscriptions & marques : poinçon de maître, garantie gros ouvrages 1er titre Paris 1838-1973

Précisions et transcriptions :

Seule la lunule est poinçonnée.

État de conservation

bon état

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Illustrations

Ostensoir, vue d'ensemble.
Phot. Patrice Giraud
IVR52_20068500321NUCA

Dossiers liés

Édifice : Hôpital général, puis hôpital, rue de l'Hôpital (IA85001727) Pays de la Loire, Vendée, Luçon, rue de l' Hôpital

Auteur(s) du dossier : Marie-Thérèse Réau
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général

Ostensoir, vue d'ensemble.

IVR52_20068500321NUCA
Auteur de l'illustration : Patrice Giraud
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation